

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 4 mai 2026 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de madame Lise Goudreau (2026/05) :

Demande de madame Lise Goudreau concernant l'immeuble situé au 6, boulevard Marchand, sur le lot 4 907 102 et ayant pour objet, si la demande est accordée, d'autoriser la marge de recul latérale d'un garage rattaché à 1,45 mètre et d'avoir une superficie d'occupation au sol des bâtiments accessoires de 11,1 % contrairement aux 2 mètres et 10 % respectivement prescrits à l'article 5.3.2 f) et de l'article 7.2.3 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 4 mai 2026 ou soit par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec, et ce, avant le 4 mai 2026.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 14^e jour du mois d'avril 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière